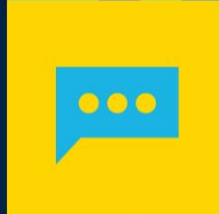
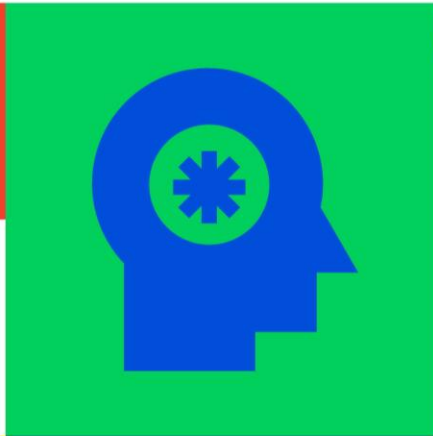




Expérience Compétences Mondiales



2021

Lignes Directrices du Programme

Canada 

Expérience compétences mondiales
est financé par le Programme pilote
de mobilité étudiante vers l'étranger
du Gouvernement du Canada.



Universités
Canada.
Universities
Canada.

TABLE DES MATIÈRES

1.0	APERÇU DU PROGRAMME	1
1.1	OBJECTIFS ET CIBLES DU PROGRAMME	1
1.2	GOUVERNANCE DU PROGRAMME	2
1.3	PRINCIPAUX TERMES	3
2.0	CRITÈRES DU PROGRAMME.....	5
2.1	CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ DES UNIVERSITÉS.....	5
2.2	CRITÈRES DES PROJETS	5
2.3	FINANCEMENT DU PROGRAMME.....	7
3.0	PRODUCTION DE RAPPORTS ET ÉVALUATION	8
4.0	PROCESSUS DE DEMANDE	9
5.0	PROCESSUS DE SÉLECTION	9
5.1	CRITÈRES DE SÉLECTION	9
6.0	POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ.....	11
7.0	NOUS JOINDRE	11
	ANNEXE A – MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME EXPÉRIENCE COMPÉTENCES MONDIALES	12

1.0 APERÇU DU PROGRAMME

Dans le cadre de la nouvelle Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, Universités Canada administre un nouveau programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger : Expérience compétences mondiales (ECM). Ce programme financé par le gouvernement fédéral permettra à des milliers d'étudiants de niveau postsecondaire d'étudier ou de travailler à l'étranger, renforçant ainsi leurs compétences internationales et favorisant la prospérité économique du Canada.

Le programme ECM fait partie intégrante de la stratégie de relance du Canada à la suite de la pandémie. La crise sanitaire mondiale a mis en évidence le caractère interrelié de notre monde actuel. Elle a accéléré les changements dans le milieu du travail et souligné le besoin d'acquérir les compétences, comme la résolution de problèmes, la communication, la littératie numérique, la créativité et la persévérance pour s'y adapter. Parallèlement, la pandémie a aggravé les inégalités socioéconomiques et mis en évidence des problèmes systémiques au Canada et ailleurs dans le monde. Le programme ECM créera des réseaux et des partenariats internationaux solides, dotera la prochaine génération de Canadiens de compétences prisées sur le marché du travail et réduira les disparités socioéconomiques.

Le lancement du programme coïncide au Canada avec la relance, la campagne de vaccination et les restrictions de voyage. La sécurité des étudiants est la priorité absolue. Afin d'offrir des expériences sécuritaires et enrichissantes, le programme de 2021-2025 a été conçu pour allier avec souplesse les expériences de mobilité virtuelle et physique. Il permettra ainsi de saisir les possibilités résultant de la pandémie et d'offrir aux participants des occasions novatrices d'acquérir des compétences interculturelles prisées sans compromettre leur sécurité.

Les universités canadiennes sont invitées à soumettre leurs propositions de projets pluriannuels adaptés à ce format. Les projets proposés devront contribuer à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus du programme et respecter les critères décrits dans les présentes lignes directrices.

1.1 Objectifs et cibles du programme

Le programme ECM a pour but de permettre à des étudiants canadiens de niveau postsecondaire d'étudier ou de travailler à l'étranger pour acquérir les compétences et la formation qu'exige un marché du travail évolutif. L'objectif général du programme est d'accroître le nombre d'étudiants canadiens qui étudient et travaillent à l'étranger. Les objectifs spécifiques du programme et leurs cibles sont précisés ci-dessous. Les sommes disponibles pour cet appel de propositions sont précisément liées aux deux premiers objectifs. Consultez la section 2.0 pour obtenir de plus amples renseignements.

Objectifs spécifiques :	Cibles du programme
1. Accroître l'accès et l'équité sur le plan de la participation aux programmes de mobilité étudiante vers l'étranger	Cinquante pour cent du financement pour les étudiants vise à procurer des occasions d'études ou de travail à l'étranger à des étudiants des groupes ciblés (étudiants à faible revenu, étudiants handicapés et étudiants autochtones). Le programme vise à aborder les inégalités et la représentation dans le cadre de la mobilité étudiante vers l'étranger grâce à des politiques et des pratiques inclusives.
2. Diversifier les pays de destination où les étudiants	Quarante pour cent du financement est destiné en priorité aux activités dans les pays non traditionnels (c.-à-d. autres que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Australie).

Objectifs spécifiques :	Cibles du programme
choisissent d'étudier ou de travailler	
3. Mettre à l'essai des démarches novatrices visant à réduire les obstacles aux séjours d'études ou de travail à l'étranger	Dix pour cent des fonds visent à financer les démarches novatrices destinées à réduire au Canada les obstacles à la mobilité étudiante vers l'étranger.

1.2 Gouvernance du programme

Le programme est administré par un partenariat unique en son genre entre le gouvernement du Canada, Universités Canada, Collèges et instituts Canada (CICan) et les établissements postsecondaires canadiens. Le programme repose sur une conception décentralisée et axée sur les projets. Les fonds provenant du gouvernement canadien seront d'abord versés à Universités Canada et à CICan, puis aux établissements retenus pour appuyer les étudiants. Les rôles et responsabilités de chacun sont les suivants :

- *Le gouvernement canadien* finance le programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). EDSC supervise la conception, la mise en œuvre, ainsi que la gestion du programme et verse les fonds à Universités Canada de même qu'à CICan, afin que le programme soit mis en œuvre dans les établissements postsecondaires canadiens.
- *Universités Canada* assume la direction technique du programme pour le secteur universitaire. Universités Canada a pour tâche d'attribuer les fonds aux universités canadiennes retenues à la suite d'appels de propositions, de surveiller et d'évaluer la progression vers les résultats souhaités, de diriger les communications stratégiques, de transmettre les pratiques exemplaires et les leçons apprises au sein du milieu de l'enseignement supérieur, d'accroître le volume de données probantes sur les retombées du programme, ainsi que de convoquer des réunions du Groupe consultatif en partenariat avec CICan.
- *CICan* assume la direction technique du programme pour le secteur collégial. CICan a pour tâche d'attribuer les fonds aux collèges canadiens retenus à la suite d'appels de propositions, de surveiller et d'évaluer la progression vers les résultats souhaités, de diriger les communications stratégiques, de transmettre les pratiques exemplaires et les leçons apprises au sein du milieu de l'enseignement postsecondaire, d'accroître le volume de données probantes sur les retombées du programme, ainsi que de convoquer des réunions du Groupe consultatif en partenariat avec Universités Canada.
- *Les établissements postsecondaires canadiens* conçoivent et gèrent les projets, recrutent et sélectionnent les étudiants, leur versent les fonds, prennent des mesures pour assurer la sécurité des étudiants, assurent un soutien aux étudiants avant et après le départ, et pendant leur séjour à l'étranger (y compris des services d'intégration pour les étudiants à faible revenu, les étudiants handicapés et les étudiants autochtones), et communiquent des rapports d'activités à Universités Canada ou à CICan.

- Le *Groupe consultatif* est composé de dirigeants et d'experts canadiens des milieux de l'éducation, des affaires et de la société civile. Il donne des conseils et une orientation stratégique aux membres du personnel d'Universités Canada et de CICan sur la conception et la mise en œuvre du programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger.
- Le *comité de gestion du programme* est composé de représentants d'EDSC, d'Universités Canada et de CICan. Les membres du comité de gestion du programme se réunissent régulièrement pour discuter des principaux aspects de la conception et de la mise en œuvre du programme, ainsi que pour réfléchir aux éventuels axes de collaboration visant à améliorer la prestation du programme à l'échelle nationale.
- Le *comité de sélection* est un comité indépendant constitué d'experts canadiens et étrangers qui évaluent toutes les propositions complètes et admissibles au financement d'Universités Canada selon les critères de sélection définis dans les lignes directrices du programme. Le comité est composé d'anciens administrateurs d'universités canadiennes, de représentants de pays étrangers, d'administrateurs de programmes de stages ou de bourses d'études canadiens, et de gestionnaires de programmes de stages ou de bourses d'études communautaires.

1.3 Principaux termes

Voici une liste des principaux termes associés à l'appel de proposition.

Projet

Le programme est fondé sur des projets, c'est-à-dire que les universités canadiennes doivent présenter des propositions de projets d'une durée maximale de quatre ans à Universités Canada afin d'obtenir du financement. Le terme « projet » est utilisé dans son sens le plus large et désigne la proposition faite par l'établissement pour obtenir le financement.

Le programme peut intégrer une variété de projets visant à soutenir diverses activités. Les activités de chaque projet doivent avoir un certain lien entre elles (partenariats internationaux, type d'activité de mobilité, thèmes, groupes d'étudiants, disciplines, etc.). Les activités doivent également respecter les objectifs du programme d'accroître l'accès et l'équité sur le plan de la participation aux programmes de mobilité étudiante vers l'étranger, et de multiplier les expériences de mobilité étudiante dans les pays non traditionnels.

Les projets pourront être inclusifs et de vaste portée, appuyant toute une gamme d'activités (c.-à-d. viser des étudiants de plusieurs disciplines, divers pays, plusieurs types de mobilité, etc.). Les projets pourront aussi être de portée réduite et se concentrer sur des activités spécifiques qui permettent d'atteindre les objectifs du programme (c.-à-d. viser un groupe précis d'étudiants, des partenariats internationaux clés, certains programmes d'études, etc.). La composition des activités proposées est laissée à la discrétion de l'établissement.

Mobilité vers l'étranger

La mobilité étudiante vers l'étranger consiste en des possibilités d'études ou de travail à l'étranger reconnues comme faisant partie des éléments du programme d'études ou d'apprentissage intégré au travail suivi, et offertes aux étudiants canadiens inscrits dans un établissement postsecondaire canadien. Ces expériences à l'étranger peuvent inclure les trimestres à l'étranger, les études à l'étranger, les expériences ou les études à l'étranger pendant l'été, les stages, les stages dans le cadre de programmes coopératifs, les stages de recherche, les groupes d'études dirigées par un professeur,

et doivent avoir une durée minimale d'une semaine. Ces expériences doivent être gérées et reconnues sur le plan scolaire par un établissement postsecondaire canadien.

La souplesse du programme ECM permet d'intégrer les expériences de mobilité virtuelle et physique, qui sont définies comme suit :

- **Mobilité virtuelle** : La mobilité étudiante virtuelle utilise les technologies de l'information et des communications pour faciliter les échanges et la collaboration savante, culturelle et expérientielle entre les pays ou les établissements. La mobilité virtuelle peut inclure l'apprentissage collaboratif international en ligne avec des établissements partenaires, l'apprentissage international en ligne, des programmes dirigés par des professeurs, des stages d'observation et des stages pratiques auprès d'organisations étrangères et des expériences d'apprentissage intégré au travail.
- **Mobilité physique** : La mobilité physique désigne les expériences de mobilité vers l'étranger qui exigent que l'étudiant se déplace vers sa destination d'études ou de travail. Veuillez noter que les expériences de mobilité physique vers d'autres régions du Canada ne sont pas admissibles au financement.

Groupes d'étudiants ciblés

Le programme a pour but d'augmenter le nombre d'étudiants canadiens qui participent à des expériences d'études ou de travail à l'étranger. La politique fédérale se rapportant au programme offre du financement additionnel pour les participants qui se définissent comme étant :

- **Étudiants à faible revenu** : étudiants qui reçoivent les Bourses d'études canadiennes ou toute autre forme d'aide financière aux étudiants non remboursable offerte par les provinces ou les territoires, ou étudiants qui ne reçoivent pas d'aide financière aux étudiants non remboursables, mais qui sont en mesure de fournir de l'information démontrant qu'ils auraient besoin de soutien financier pour pouvoir étudier ou travailler à l'étranger.
- **Étudiants autochtones** : étudiants qui s'identifient comme Autochtones, c'est-à-dire des membres des Premières Nations, Métis ou Inuit.
- **Étudiants handicapés** : étudiants qui déclarent avoir une difficulté ou une déficience liée à une affection de longue durée ou un problème qui limite les activités quotidiennes.

Services d'intégration et mesures de soutien

Les services et le soutien offerts avant, pendant ou après l'expérience d'éducation internationale en mode virtuel ou physique, selon les besoins individuels et le contexte socioéconomique ou culturel. Il peut s'agir de soutien adapté aux étudiants à faible revenu, aux étudiants handicapés ou aux étudiants autochtones (programmes adaptés aux cultures autochtones, mentorat, etc.), ou de soutien pour tous les étudiants (séances d'orientation prédépart, séances d'information sur la sécurité, et soutien avant, pendant et après l'expérience invitant les étudiants à réfléchir à ce qu'ils ont appris à l'étranger).

Pays non traditionnels

Le programme a pour objectif de diversifier les pays de destination des étudiants pour les études et le travail. Le terme « pays non traditionnels » désigne tous les pays autres que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Australie.

Innovation

Le programme vise à trouver des solutions novatrices pour surmonter les obstacles liés à la mobilité et accroître le nombre de Canadiens qui prennent part à des expériences de mobilité vers l'étranger. L'innovation est définie comme une solution nouvelle à un problème social ou environnemental qui,

une fois adoptée, engendre de meilleurs résultats que les solutions préexistantes. Les projets retenus doivent générer des retombées transformatrices et apporter des améliorations à l'échelle des organisations, des collectivités, des régions ou des systèmes.

Optimisation des ressources

Le programme financera les projets qui optimisent les ressources. L'optimisation des ressources est déterminée en fonction i) du nombre d'étudiants qui participeront au projet, surtout dans les cas de mobilité physique, ii) de la somme demandée par étudiant, selon les besoins, la durée et la destination, iii) de la qualité du projet, c.-à-d. sa contribution aux objectifs généraux du programme et sa capacité à offrir des expériences sécuritaires et enrichissantes aux étudiants.

2.0 CRITÈRES DU PROGRAMME

Dans le cadre du présent appel de propositions, les universités canadiennes sont invitées à soumettre des projets d'une durée maximale de quatre ans qui contribueront à atteindre les objectifs du programme. Les projets doivent inclure : i) des occasions de mobilité vers l'étranger pour les étudiants canadiens et ii) des services d'intégration et des mesures de soutien pour offrir des expériences de qualité et sécuritaires aux participants.

Les critères du programme sont décrits en détail ci-dessous.

2.1 Critères d'admissibilité des universités

Admissibilité : Les propositions doivent être soumises par des universités canadiennes habilitées à décerner des diplômes provinciaux, ou par leurs organismes affiliés.

Types de propositions : Chaque université canadienne peut soumettre un maximum de deux propositions à titre individuel et (ou) de membre d'un consortium regroupant aux moins deux établissements postsecondaires canadiens. Un consortium doit regrouper aux moins deux établissements postsecondaires canadiens. Chaque établissement sera invité à préciser laquelle de ses propositions est prioritaire. Veuillez consulter le paragraphe 5.0 pour obtenir des précisions.

Financement : Les propositions à titre individuel des établissements peuvent viser l'obtention d'un financement maximal de 500 000 \$ par projet d'une durée maximale de quatre ans. Les propositions présentées à titre de membre d'un consortium peuvent viser l'obtention d'un financement maximal de 800 000 \$ par projet d'une durée maximale de quatre ans.

Période de mise en œuvre des projets : Les projets devraient démarrer dès août 2021 (sous réserve de la signature d'un accord de contribution entre Universités Canada et l'établissement canadien concerné). Toutes les activités de projet et tous les rapports de fin de projet doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2025.

2.2 Critères des projets

Activités admissibles : Les projets doivent consister en des activités d'études ou de travail à l'étranger auprès de partenaires étrangers. Ils peuvent inclure une mobilité virtuelle et physique, ou uniquement une mobilité physique. Les établissements devront se limiter aux expériences virtuelles en attendant que le gouvernement fédéral lève les restrictions sur les voyages internationaux et tant que les conditions de voyage à l'étranger ne seront pas sécuritaires. Il est possible de soumettre un projet incluant uniquement une mobilité physique dont les activités débiteront à la reprise des

voyages internationaux. Tous les projets doivent inclure une mobilité physique. Les projets limités à la mobilité virtuelle ne sont pas admissibles.

Les universités doivent veiller à ce que les expériences de travail respectent l'ensemble de la législation en matière d'emploi et d'immigration du pays de destination.

Admissibilité des étudiants :

- Les étudiants participants doivent être des citoyens ou résidents permanents du Canada inscrits dans une université canadienne reconnue par une province et décernant des grades.
- Ils doivent être étudiants en règle tel qu'il est défini et déterminé par l'université canadienne à laquelle ils sont inscrits.
- Le programme s'adresse uniquement aux étudiants au premier cycle.
- Les étudiants peuvent être inscrits à temps plein ou à temps partiel.
- Les étudiants doivent avoir au moins 18 ans pour participer, mais il n'y a aucune limite d'âge supérieure.
- Les étudiants étrangers ne sont pas admissibles au financement.

Sélection des étudiants : Les universités canadiennes doivent évaluer l'admissibilité des étudiants en fonction de leurs besoins et de leur caractère plutôt qu'en fonction de leur mérite. Le financement a pour but d'aider les étudiants qui ont démontré un grand désir d'apprendre et qui ont besoin d'aide financière, et non ceux qui ont la moyenne pondérée cumulative la plus élevée.

Durée : Une durée minimale d'une semaine (sept jours), sans compter la durée du trajet, a été établie pour les activités de mobilité vers l'étranger virtuelles et physiques. Il n'y a aucune durée maximale. Les activités peuvent être de courte durée, soit de une à quatre semaines; de durée moyenne, soit de cinq à seize semaines; ou de longue durée, soit de 17 semaines ou plus.

Reconnaissance universitaire : Toutes les expériences de mobilité vers l'étranger doivent être reconnues sur le plan des études par l'université canadienne. Elles peuvent mener à l'obtention de crédits ou être reconnues d'une autre manière dans le relevé de notes de l'étudiant.

Pays admissibles : Toutes les expériences de mobilité vers l'étranger doivent se dérouler à l'extérieur du pays. Bien que nous encourageons la mobilité vers des pays non traditionnels, les étudiants peuvent étudier ou travailler dans n'importe quel pays. Toutes les activités de mobilité vers l'étranger doivent respecter les avertissements aux voyageurs du gouvernement du Canada. Aucune activité ne peut aller à l'encontre d'avertissements du gouvernement du Canada aux voyageurs recommandant d'éviter tout voyage ou voyage non essentiel dans certains pays ou régions. Pour en savoir davantage, veuillez consulter la page <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>. Les établissements doivent être préparés à modifier rapidement leurs activités si les avertissements de voyage changent et à appuyer les étudiants qui se trouvent à l'étranger en cas de l'évolution de la situation géopolitique, y compris en les rapatriant au besoin.

Partenariats : Les universités peuvent profiter de l'occasion pour renforcer leurs partenariats au Canada ou à l'étranger, ou en nouer de nouveaux. Elles doivent avoir au moins un partenaire étranger. Il peut s'agir entre autres (mais non exclusivement) d'établissements postsecondaires, d'organisations non gouvernementales, d'instituts et d'organismes stratégiques, de gouvernements nationaux et locaux, ainsi que d'entreprises privées. Des documents démontrant la solidité du partenariat seront considérés comme un atout. Toutefois, nous reconnaissons qu'il n'est pas possible de fournir ce type de document pour tous les partenaires. De nouveaux partenaires peuvent se joindre au projet pendant toute la durée du programme pilote.

Services d'intégration et mesures de soutien : Les universités doivent fournir des services d'intégration adaptés aux étudiants à faible revenu, aux étudiants handicapés ou aux étudiants autochtones. Les universités canadiennes doivent également fournir à tous les étudiants participants une formation prédépart et un soutien au retour. Ces mesures de soutien doivent inclure des séances d'information sur la sécurité et la possibilité de réfléchir à l'expérience d'études ou de travail vécue à l'étranger.

Objectifs et résultats du programme : Les activités du projet doivent contribuer à la réalisation des objectifs et des résultats attendus du programme selon le modèle logique qui figure à l'annexe A.

Transmission des connaissances : Les établissements doivent participer à des activités de transmission des connaissances pendant toute la durée du programme afin de faire part d'idées et d'apprentissages résultant du projet avec d'autres établissements postsecondaires canadiens.

2.3 Financement du programme

Cette section présente les paramètres de financement du programme en fonction des catégories suivantes : 1) aide financière directe; 2) services d'intégration et mesures de soutien; 3) administration du projet; 4) partage des coûts.

1) Aide financière directe

L'aide financière directe sert à financer les expériences de mobilité physique et virtuelle des étudiants. Au moins 80 pour cent du financement accordé par le programme ECM doivent fournir une aide financière directe. Les paramètres de financement des expériences de mobilité physique et virtuelle ainsi que les coûts admissibles sont décrits ci-dessous.

a) Mobilité virtuelle

- **Paramètres de financement :** L'aide financière accordée à chaque étudiant sera déterminée par l'établissement postsecondaire canadien en fonction des besoins. Les établissements peuvent recevoir jusqu'à 1 000 \$ CAN par étudiant à faible revenu, handicapé ou autochtone, et jusqu'à 500 \$ CAN pour tout autre étudiant admissible, jusqu'à un maximum de 25 000 \$ CAN sur une période de quatre ans.
- **Coûts admissibles :** Les fonds peuvent être utilisés pour payer directement la mise en œuvre du programme de mobilité virtuelle, y compris les frais de participation des étudiants, les coûts de fonctionnement, les dépenses liées aux logiciels, la maintenance des systèmes, les frais de connexion, l'équipement et le matériel informatique requis ainsi que les outils favorisant l'inclusion et l'accessibilité (le sous-titrage codé, la traduction, etc.). D'autres dépenses peuvent être admissibles au financement au besoin avec l'approbation écrite d'Universités Canada. Des fonds peuvent provenir d'autres sources, comme de l'université canadienne ou de ses partenaires. Les projets qui démontrent une optimisation des ressources seront privilégiés.

b) Mobilité physique :

- **Paramètres de financement :** L'aide financière accordée à chaque étudiant sera déterminée par l'établissement postsecondaire canadien, selon les besoins financiers et les coûts associés au pays de destination. Chaque étudiant à faible revenu, handicapé ou autochtone peut recevoir jusqu'à 10 000 \$ CAN, et tout autre étudiant admissible peut recevoir jusqu'à 5 000 \$ CAN.

- **Coûts admissibles** : L'aide financière peut servir à payer les frais de scolarité des étudiants, les frais de subsistance, le soin des personnes à charge, l'assurance maladie, l'immunisation, le transport et l'hébergement pendant les expériences de mobilité vers l'étranger. D'autres dépenses peuvent être admissibles au financement au besoin avec l'approbation écrite d'Universités Canada. Des fonds peuvent provenir d'autres sources, comme de l'université canadienne ou de ses partenaires. Les projets qui démontrent une optimisation des ressources et qui misent principalement sur la mobilité physique seront privilégiés.

2) Services d'intégration et mesures de soutien : Les universités canadiennes pourront recevoir jusqu'à dix pour cent du financement accordé par le programme ECM pour des services d'intégration adaptés aux étudiants à faible revenu, aux étudiants handicapés ou aux étudiants autochtones, et pour des mesures de soutien pour tous les étudiants (séances d'orientation prédépart, séances d'information sur la sécurité, coûts de déplacement du personnel, des professeurs ou des aînés, et soutien avant, pendant et après l'expérience invitant les étudiants à réfléchir à ce qu'ils ont appris à l'étranger).

3) Administration du projet : Les universités canadiennes pourront recevoir jusqu'à dix pour cent du financement accordé par le programme ECM pour l'administration du projet.

4) Partage des coûts : Les propositions des universités qui contribuent aux coûts de leur projet seront privilégiées. Il peut s'agir de contributions en nature (aux frais administratifs), de contributions en argent, de dispenses ou de réductions de frais de scolarité, de dépenses universitaires ou encore de frais de subsistance ou de transport, de compensation des émissions de carbone et de contributions financières d'autres sources (partenaires canadiens ou étrangers, entreprises privées, autres organismes de financement ou étudiants).

Ce programme encourage une contribution importante des universités et de leurs partenaires. Il n'y a pas de contribution minimale, mais les propositions démontrent une optimisation des ressources seront privilégiées par le comité de sélection.

3.0 PRODUCTION DE RAPPORTS ET ÉVALUATION

Le programme exige que les universités canadiennes fournissent les documents suivants :

- un plan de travail (volets narratif et financier), présenté lors de la signature de l'accord de contribution avec Universités Canada;
- des rapports trimestriels;
- un rapport narratif annuel, le 31 mars de chaque année.

Des modèles pour chaque rapport seront fournis au préalable.

Les étudiants devront soumettre un formulaire prédépart et un rapport à leur retour sur le portail en ligne d'Universités Canada. Ils devront également participer aux évaluations du programme pouvant entre autres comprendre des sondages, des entrevues et des études de cas.

Universités Canada fera parvenir aux établissements candidats retenus un accord de contribution déterminant les rôles et les responsabilités applicables, les exigences relatives à la production de rapports et le calendrier des versements.

4.0 PROCESSUS DE DEMANDE

Les propositions de projet doivent être soumises en ligne, en anglais ou en français, sur le [portail d'Universités Canada](#) avant **le 30 juin 2021 à 15 h (HE)**. Les candidats devront se créer un compte et un profil pour pouvoir accéder au formulaire de demande.

Veillez noter qu'il peut falloir jusqu'à 48 heures pour ouvrir un compte. Il est conseillé de créer un compte dès le début du processus de demande.

Universités Canada accusera réception de toutes les propositions complètes reçues. Les propositions non conformes aux critères ne seront pas transmises au comité de sélection.

5.0 PROCESSUS DE SÉLECTION

Toutes les propositions complètes et admissibles reçues avant la date limite seront examinées pour déterminer leur admissibilité au financement. Universités Canada déploiera une stratégie en deux phases pour procéder à l'évaluation de toutes les propositions. Les universités devaient préciser laquelle de leur proposition est prioritaire (principale ou secondaire). Le comité de sélection évaluera et classera toutes les propositions selon les critères de sélection définis à la section 5.1 et recommandera les projets à financer en fonction de ses évaluations et des priorités de financement des projets.

Dans le cadre du processus de sélection, une attention particulière sera portée à l'équilibre géographique et à la taille des établissements afin d'assurer une distribution équitable entre les universités canadiennes. Le processus de sélection vise à ce que les cibles du programme soient atteintes à l'échelle nationale.

Les propositions peuvent être acceptées, rejetées, ou encore approuvées sous condition. Il se pourrait que seul le financement de certains éléments d'une proposition soit approuvé.

Les résultats devraient être envoyés par courriel aux candidats au cours de l'été 2021. Les établissements retenus signeront une entente avec Universités Canada.

5.1 Critères de sélection

Le comité de sélection évaluera les propositions de projets selon les critères ci-dessous. Chaque critère fait l'objet d'une pondération.

A. Faisabilité du projet et respect des objectifs du programme (25 pour cent)

- La mesure dans laquelle le projet contribue aux objectifs du programme
- La mesure dans laquelle les objectifs, les résultats attendus et les activités du projet sont clairs, réalistes et réalisables
- La mesure dans laquelle les activités proposées tirent parti des programmes existants de mobilité vers l'étranger
- La validité de la démarche et des stratégies visant à consolider les partenariats existants ou en nouer de nouveaux

B. Soutien offert aux étudiants, sécurité et stratégies d'atténuation des risques (25 pour cent)

- La mesure dans laquelle les risques ont été cernés et les stratégies destinées à les contrer, clairement établies (y compris au moins un risque lié à la COVID-19)
- La viabilité du plan de l'établissement pour soutenir les étudiants avant, pendant et après leur expérience d'études ou de travail à l'étranger. Ce plan doit inclure une formation pré-départ, des séances d'information sur la sécurité et du soutien au retour pour tous les étudiants, ainsi que des services d'intégration pour les étudiants à faible revenu, les étudiants handicapés et les étudiants autochtones.
- La viabilité de la stratégie de transition vers la mobilité physique, et de la stratégie d'adaptation au contexte géopolitique.
- La viabilité du plan de l'établissement visant à assurer la sécurité des étudiants pendant leur expérience d'études ou de travail à l'étranger, y compris ses plans et protocoles de sécurité liés à la COVID-19.

C. Probabilité de réussite et de retombées durables (20 pour cent)

- La viabilité de la stratégie de gestion du projet et de la méthodologie proposée
- La mesure dans laquelle les stratégies de recrutement et de sélection soutiennent et favorisent la participation des étudiants à faible revenu, des étudiants handicapés et des étudiants autochtones
- La mesure dans laquelle le projet inclut un plan efficace et précis pour mobiliser les anciens du programme après leur expérience de mobilité vers l'étranger
- La confirmation que l'université participera à des activités de transmission des connaissances pendant toute la durée du programme afin de faire part d'idées et d'apprentissages résultant du projet avec le milieu postsecondaire canadien.
- La confirmation que toutes les expériences de mobilité vers l'étranger seront reconnues par l'université canadienne sur le plan scolaire.

D. Optimisation des ressources (20 pour cent)

- La rentabilité du budget est justifiée compte tenu de la portée des activités proposées et des résultats attendus proposés
- Ampleur et réalisme de la contribution financière proposée de la part de l'université et d'autres bailleurs de fonds. Le comité de sélection privilégiera les propositions prévoyant d'importantes contributions,

E. Innovation (10 pour cent)

- La mesure dans laquelle la proposition présente une vision cohérente et une démarche novatrice et stratégique afin de réduire les obstacles à la mobilité vers l'étranger.
- La mesure dans laquelle les éléments novateurs sont intégrés à la conception et à la mise en œuvre du projet.

6.0 POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

L'information recueillie dans le cadre du présent appel de propositions sera conservée conformément à la Politique de confidentialité d'Universités Canada, et utilisée uniquement aux fins de l'administration de l'appel de proposition et du prochain financement.

L'information recueillie sera transmise au personnel responsable du programme ECM, aux membres du comité de sélection et aux administrateurs du système contractuels, ainsi qu'à Emploi et Développement social Canada et ses fournisseurs de services tiers contractuels, aux fins de l'administration et de l'évaluation du programme.

Universités Canada traitera l'information recueillie dans les propositions de l'une des trois façons suivantes :

1. Les propositions rejetées seront supprimées du système après deux ans d'inactivité;
2. les renseignements personnels contenus dans les propositions non retenues seront anonymisés après deux ans d'inactivité;
3. les renseignements personnels contenus dans les propositions retenues ayant donné lieu au versement de fonds seront anonymisés après sept ans d'inactivité.

Universités Canada conservera, à des fins statistiques, un répertoire permanent des données anonymisées des propositions décrites aux points 2 et 3.

Toute personne doit avoir la possibilité de porter plainte auprès de la personne responsable des renseignements personnels en cas de non-respect par Universités Canada de sa Politique de confidentialité. Universités Canada fera enquête sur toutes les plaintes dans les 30 jours suivant la réception de la plainte. Si une plainte est jugée fondée, Universités Canada prendra les mesures appropriées, y compris la modification de ses politiques et de ses procédures s'il y a lieu.

Toute personne peut obtenir un complément d'information sur les pratiques d'Universités Canada en matière de protection des renseignements personnels ou porter plainte à ce sujet en communiquant au : confidentialite@univcan.ca.

7.0 NOUS JOINDRE

Universités Canada répondra dans un délai de deux jours ouvrables à toutes les questions envoyées à mobiliteetudiante@univcan.ca d'ici le **23 juin 2021 à 16 h (HE)**. Les réponses aux questions reçues entre le lancement et la clôture de l'appel de propositions seront publiées chaque semaine sur la [page Web de la FAO du programme ECM](#) d'Universités Canada.

La dernière mise à jour de la Foire aux questions aura lieu le **25 juin 2021**.

Pour toute question sur le programme, veuillez écrire à mobiliteetudiante@univcan.ca.

Annexe A – Modèle logique du programme Expérience compétences mondiales

Résultat final	1000 Amélioration des occasions d'apprentissage et des possibilités d'emploi pour les étudiants canadiens de niveau postsecondaire			
Résultats intermédiaires	1100 Amélioration des compétences des participants au programme de mobilité vers l'étranger, y compris les compétences interculturelles, et élargissement de leurs réseaux internationaux liés à l'emploi		1200 Renforcement de la culture de la mobilité sur les campus canadiens et de la capacité à offrir des programmes de mobilité vers l'étranger	
Résultats immédiats	1110 Augmentation de l'accès et de l'équité de la participation des étudiants canadiens de niveau postsecondaire (particulièrement des groupes ciblés) aux occasions d'études ou de travail à l'étranger, en particulier dans des pays non traditionnels, dans le cadre de leur programme d'études	1120 Renforcement des compétences interculturelles et des compétences en réseautage professionnel	1210 Renforcement de la capacité des établissements postsecondaires canadiens à mettre à l'essai des possibilités novatrices et accessibles, et accroissement du soutien pour permettre aux étudiants de participer à des expériences d'études ou de travail à l'étranger	1220 Amélioration de la collaboration, de l'échange d'information et de la production de rapports sur les expériences de mobilité vers l'étranger dans les établissements postsecondaires canadiens afin d'améliorer la prestation des programmes de mobilité vers l'étranger